

SIGNALISATION TOURISTIQUE : ÉVOLUTION DU SYSTÈME D'INFORMATION LOCALE (SIL)

Publiée le lundi 07 Décembre 2020 - Tourisme

Le SIL est une signalisation de jalonnement, dont les panneaux informent l'usager de la route des différents services et activités commerciales liés au tourisme et à l'économie résidentielle (services de proximité). Il répond aux besoins des professionnels du tourisme en matière de signalisation routière afin de permettre l'accès facile aux activités.

La S.I.L. ne concerne que les dessertes locales, n'est implantée que sur le réseau départemental et qu'en rase campagne, soit hors agglomération. Des exceptions pourront être faites pour les activités situées dans des hameaux ou des communes de moins de 1 200 habitants.

Quelles sont les activités concernées ?

- Hébergements touristiques : gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, hôtellerie de plein air, aires de camping-cars
- Equipements de restauration
- Vente de produits du terroir et de la vigne, artisanat de bouche,
- Artisanat d'Art et Entreprises de patrimoine vivant,
- Sites sportifs, de loisirs, de découverte et culturels

Comment en bénéficier ?

Le département du Gard est découpé en six zones touristiques (Causse Aigoual Cévennes / Cévennes et Piémont / Côte du Rhône gardoise / Uzège Pont du Gard / Garrigue et Costière / Vidourle Camargue).

La mise en œuvre du SIL commence par la destination « Causse Aigoual Cévennes ». Si votre activité se situe sur cette zone, nous vous invitons à prendre contact avec votre référent instructeur qui vous accompagnera dans la constitution du dossier de candidature.

L'accès à ce système de signalisation est soumis à des critères d'admissibilité et des règles de mise en œuvre fixés par une charte départementale.

Vous pouvez nous contacter pour avoir plus d'information.

Contact

Aurore DUBART
CCI Gard
T. 04 66 879 982
P. 06 46 33 22 58
a.dubart@gard.cci.fr